

*Proposition de délibération unique pour une opération
Travaux d'électricité et de télécommunications*

VIAS

Objet : Chemin du Clôt

N° d'opération : 2022-0053 - NB

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	32 409,99 €
Travaux de télécommunications :	18 668,41 €
Total de l'opération :	51 078,40 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) :	16 454,30 €
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Energies.	4 986,15 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 29 637,95 €

L'assemblée délibérante,

- Accepte le projet Chemin du Clôt pour un montant prévisionnel global de 51 078,40 € ttc.
- Accepte le plan de financement présenté par le Maire,
- Sollicite les financements/subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant :
- Autorise le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- S'engage à inscrire au budget de l'année de la collectivité :
 - en dépense, chapitre..... article : la somme de 29 637,95 €

Fait à VIAS

Le

Délibération certifié rendue exécutoire
vu sa transmission en Préfecture le :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

pour solliciter la programmation et les subventions

12 septembre 2022

VIAS

Chemin du Clôt

N° d'opération : 2022-0053 - NB

Travaux d'Electricité

Coût total de l'opération Electricité		TVA déduite par HE 2	Financement sollicité 3	Dépense prévisionnelle à inscrire par la collectivité au budget 4 = 1 - 2 - 3	Observations
HT	TTC 1				
27 423,84	32 409,99	4 986,15	16 454,30	10 969,54	

La TVA sur les travaux d'électricité et l'éventuelle subvention seront récupérées directement par Hérault Energies et déduites de votre participation

Travaux de Télécommunications

Coût total de l'opération Telecom				Dépense prévisionnelle à inscrire par la collectivité au budget 3 = 1	Observations
HT	TTC 1				
15 557,01	18 668,41			18 668,41	